Conseil des droits de l’homme

40e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Haïti**

Genève, le 31 janvier 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation d’Haïti et la remercie pour sa présentation. Elle est préoccupée par l'instabilité politique prolongée, la violence, la corruption, la faiblesse de l’État de droit et leur impact sur la fourniture de services de base et le respect des droits de l’homme.

La Suisse fait les 4 recommandations suivantes à Haïti :

1. **Conformément à l’Objectif de développement durable 6, faire avancer la réforme institutionnelle du secteur eau et assainissement, notamment en renforçant les capacités des institutions déconcentrées et en améliorant l’accès à l’eau dans les zones reculées ;**
2. **Renforcer l’État de droit, en particulier l’appareil judiciaire et l’Inspection Générale de la Police Nationale, afin d’assurer que les cas de violences criminelles, y compris de la part des forces de sécurité, fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites ;**
3. **Améliorer l’accès à la justice des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, en lien avec la cible 5.2 des Objectifs de développement durable, notamment en dispensant une formation appropriée aux membres de la justice et de la police et en prenant des mesures lorsque ceux-ci refusent de traiter des plaintes ;**
4. **Ratifier la Convention de l’ONU contre la torture (UNCAT).**

Je vous remercie.